

# Maîtrise en musique, option interprétation classique (M. Mus.)

Programme de 2<sup>ème</sup> cycle Numéro de programme : 2-605-1-1 Numéro de version : Version 09 (A20)

Structure du programme : <https://admission.umontreal.ca/programmes/maitrise-en-musique-option-interpretation/structure-du-programme/>

Faculté de musique

Université  de Montréal et du monde.

1 <sup>re</sup> année			2 <sup>ème</sup> année			Diplomation (Réception du diplôme entre 8 et 9 mois)
Automne (1 <sup>er</sup> trimestre)	Hiver (2 <sup>ème</sup> trimestre) <sup>1</sup>	Été (3 <sup>ème</sup> trim.)	Automne (4 <sup>ème</sup> trimestre) <sup>2</sup>	Hiver (5 <sup>ème</sup> trimestre)	Été (6 <sup>ème</sup> trim.)	Moyenne minimale de 3.3/4.3
Inscription au statut <i>plein temps obligatoire</i> <sup>3</sup>			Inscription au statut <i>rédaction</i>			Segment 70
<b>Bloc 70A – Obligatoire</b> Cours d'instrument (5 crédits)	<b>Bloc 70A – Obligatoire</b> Cours d'instrument (5 crédits)		<b>Bloc 70A – Obligatoire</b> Cours d'instrument (5 crédits)	<b>Bloc 70D – Obligatoire</b> MIN6960 Récital final <sup>4</sup> (18 crédits)		<b>Bloc 70A : Obligatoire – 15 crédits</b> Cours d'instrument : MUI 6**5A, B ou C)
<b>Bloc 70B – Option</b> Cours d'ensemble <sup>5</sup> (1 crédit)	<b>Bloc 70B – Option</b> Cours d'ensemble (1 crédit)		<b>Bloc 70B – Option</b> Cours d'ensemble (1 crédit)			<b>Bloc 70B : Option – 3 crédits</b> Selon l'offre de choix des cours d'ensemble
<b>Bloc 70C – Option</b> Selon l'offre de choix de séminaires et ateliers (3 crédits)	<b>Bloc 70C – Option</b> Selon l'offre de choix de séminaires et ateliers (3 crédits)		<b>Bloc 70C – Option</b> Selon l'offre de choix de séminaires et ateliers (3 crédits)			<b>Bloc 70C : Option – 9 crédits</b> Selon l'offre de choix de séminaires et d'ateliers
	<b>Bloc 70D – Obligatoire</b> MIN6959 Récital de 1 <sup>ère</sup> année <sup>6</sup> (6 crédits)					<b>Bloc 70D : Obligatoire – 18 crédits</b> MIN6959 Récital de première année MIN6960 Récital final
Remise du formulaire <b>Plan global d'études</b> » <u>AVANT</u> la fin du trimestre 1.						Remise du formulaire « <b>Avis de récital</b> » <u>dès que la date du récital final est attribuée.</u>
≈ 9 crédits	≈ 15 crédits	0 cr.	9 crédits	18 crédits	0 cr.	<b>Total : 45 crédits</b>

<sup>1</sup> Le début de vos études (trimestre 1) peut commencer au trimestre d'hiver, selon votre trimestre d'admission.

<sup>2</sup> La Faculté de musique ne dispensant pas de cours au trimestre d'été (inscription obligatoire), les étudiants peuvent compléter leur scolarité lors du premier trimestre de rédaction (maximum de 9 crédits).

<sup>3</sup> L'inscription à un minimum de 3 trimestres de scolarité au statut plein temps est obligatoire, suivi de 1 à 3 trimestres de rédaction.

<sup>4</sup> Récital final, durée de 60 minutes. **Le programme de récital** doit toujours être remis le **1<sup>er</sup> du mois précédent le mois du récital** (ex : 1<sup>er</sup> avril pour un récital le 15 mai.) Lors du récital final, des **notes de programme** ainsi qu'un **texte explicatif** de deux pages sur la démarche comme interprète doivent être remis en même temps que le programme du récital. L'inscription à ce sigle ne se fera qu'une fois le dépôt initial fait (récital final ou thèse).

<sup>5</sup> Pour les instruments d'orchestre, la participation à l'OUM est obligatoire pour 2 trimestres consécutifs.

<sup>6</sup> Récital, durée de 30 à 40 minutes (mi-mars ou début avril).